RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00638
Numéro SIREN : 441 121 985
Nom ou dénomination : ACTEÏS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 11068

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux : dépôt N°11068 en date du 09/07/2018

CONSEIL AUDIT EXPERTISE COMPTABLE

EXPERTS-COMPTABLES D. E.
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Philippe ANGLADE
Florence LAPEYRERE
Olivier THIEBAUT
Céline WANGERMEZ

RESPONSABLES METIERS
Philippe CHILON
Contrôle de gestion
Sylvain LAGRANGE
DESS Droit des Relations de travail dans l'Entreprise
KARINE MOSS
DESS Droit des Affaires et Fiscalité

SIEGE SOCIAL
27, avenue de l'Ile de France
33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél : 05 56 86 04 22
Fax : 05 56 86 04 54
email : artigues@groupecaec.fr

CAEC SUD GIRONDE
48, crs du Maréchal de Lattre de Tassigny
33210 Langon
Tél : 05 57 98 11 40
Fax : 05 57 98 11 45
email : langon@groupecaec.fr

ADEXO
27, avenue de l'Ile de France
33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél : 05 56 86 04 22
Fax : 05 56 86 04 54
email : artigues@groupecaec.fr

CF CONSEILS
56, avenue de Magudas
33700 Mérignac
Tél : 05 56 12 18 52
Fax : 09 74 44 08 44
email : merignac@ec-conseils.fr

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux
Le 09 JUIL. 2018
sous le N° 11068

ACTEIS - SAS

Technoparc de l'Aeroport
5, Avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

ETATS FINANCIERS

Exercice du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Certifié conforme.

cerfa N° 10937*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2018

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : Technoparc de l'Aeroport 33700 MERIGNAC — Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro SIRET* : 4 4 1 1 2 1 9 8 5 0 0 0 6 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2017 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 164	AG	49 164	
	Fonds commercial (1)	AH	876 528	AI		876 528
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 990	AK		16 990
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	15 212	AS	13 173	2 040
	Autres immobilisations corporelles	AT	73 693	AU	61 178	12 516
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	2 748	BG		2 748
	Autres immobilisations financières*	BH	52 800	BI		52 800
	TOTAL (II)	BJ	1 087 135	BK	123 514	963 621
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	343 166	BU		343 166
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	989 811	BY	34 480	955 331
	Autres créances (3)	BZ	13 996	CA		13 996
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	171 387	CG		171 387
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 146	CI		18 146
	TOTAL (III)	CJ	1 536 506	CK	34 480	1 502 027
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 623 642	1A	157 994	2 465 648

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10938*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2018

Désignation de l'entreprise ACTEIS - SAS — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	617 841
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	244 790
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 192 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	126 762
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	285 457
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 100
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	483 963
	Dettes fiscales et sociales	DY	316 834
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	54 902
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 273 017
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 465 648

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 194 104
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10167*22 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — DGFiP N° 2052 - SD 2018

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 771 910	FB		FC	3 771 910
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	1 906 517	FH		FI	1 906 517
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 678 426	FK		FL	5 678 426
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	9 359
	Autres Produits (1) (11)					FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 689 791
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 154 336
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-19 978
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	507 945
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	983 435
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	65 382
	Salaires et traitements *					FY	1 132 478
	Charges sociales (10)					FZ	462 747
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	10 652
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	18 454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	843
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 316 294
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	373 497
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	93
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	93
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 773
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	11 773
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-11 680
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	361 817

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10947*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 - SD 2018

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 167
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 167
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 356
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 650
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	294
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 300
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-22 133
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	94 894
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 694 051
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 449 261
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	244 790

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	4 232
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	889
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	8 120
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	4 000
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 242
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
MECENAT PRIMROSE VILLA PRIMROSE Facture fournis	4 000	
IND LICENCIEMENT SALAIRES 11/2017	602	
INDEMNITE RUPTURE TRANSANSACT° SALAIRES 11/2017	1 130	
Cession (Mise au Rebut - HS) 2071200000-1-Clientèle ADOC CO	4 000	
Cession (Mise au Rebut - HS) 2071400000-1-Clientèle JOBIC	2 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Par rembt formation agefos	2 280	
BNPL-F Facture fournisseur n°	1 983	
BNPL-F Facture fournisseur n°	497	
BNPL-F Facture fournisseur n°	3 125	
BNPL-F Facture fournisseur n°	235	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10169*22
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 - SD 2018

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	948 143	KE		KF	8 860	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des contructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	41 389	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	4 314	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	4 546	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	80 724	LC		LD	966	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	130 974	LO		LP	966	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	61 946	IU		IV	49	
	TOTAL IV	LQ	61 946	LR		LS	49	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	1 141 062	ØH		ØJ	9 874	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virements de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	14 321	LW	942 682	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	26 177	MK	15 212	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	3 516	MN	798	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	4 546	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	8 795	MT	72 895	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	43 034	NH	88 905	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 447	2F	55 548	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	6 447	NK	55 548	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	63 802	ØL	1 087 135	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa

N° 10171*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2018

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS

Néant ☒ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10172*22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2018

Désignation de l' entreprise ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	50 835	PF		PG	1 671	PH	49 164
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	36 937	QA	2 413	QB	26 177	QC	13 173
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 125	QE	1 077	QF	3 516	QG	686
	Matériel de transport	QH	4 546	QI		QJ	4 546	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	61 830	QM	7 456	QN	8 795	QO	60 491
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	106 438	QV	10 946	QW	43 034	QX	74 350
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	157 273	ØP	10 946	ØQ	44 705	ØR	123 514

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10949*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 - SD 2018

Désignation de l' entreprise ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	17 142	6U	18 454	6V	1 117	6W	34 480
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	17 142	TY	18 454	TZ	1 117	UA	34 480
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	17 142	UB	18 454	UC	1 117	UD	34 480
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	18 454	UF	1 117		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10950*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2018

Désignation de l' entreprise : ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	2 748	UR		US	2 748
	Autres immobilisations financières	UT	52 800	UV		UW	52 800
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	63 289		63 289		
	Autres créances clients	UX	926 522		926 522		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 213		4 213		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 408		3 408		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 375		6 375		
Charges constatées d'avance		VS	18 146		18 146		
	TOTAUX	VT	1 077 500	VU	1 021 953	VV	55 548
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	418				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	2 939				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	126 762	52 949	73 814	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	483 963	483 963		
Personnel et comptes rattachés		8C	87 859	87 859		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	107 399	107 399		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	17 882	17 882		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	73 514	73 514		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	30 180	30 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	285 457	285 457		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	54 902	54 902		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	1 267 917	VZ 1 194 104	73 814	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	22 800	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	6 920	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10951*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058 - A - SD 2018

Désignation de l' entreprise : ACTEIS - SAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/12/17

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE						WA	244 790
Charges non déductibles admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WB	
	de son conjoint			moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	8 378	XE	15 485
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)	WG	7 107		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	94 894
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux à 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	4 000
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	359 169

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
Mesures d' incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (art.44 *sexies* A)	L5						
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44	L6		Sociétés d'investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3			
	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA						
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F			
	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC						
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	40 420
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	40 420

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	318 749	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	318 749	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10952*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise ACTEIS - SAS — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	128 152

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10953*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2018*

Désignation de l'entreprise ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	175 573		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	175 573	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	175 573		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	175 573	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	26 600	YQ	28 713
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	71 028
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	251 468
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	600
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	165 846
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	817	ST	494 492
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	983 435
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle * , CFE, CVAE			YW	23 995
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	41 387
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	65 382
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 131 753
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	679 249
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *			ØB	1 119 369
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,67 %
	- Numéro de centre agréé *	XP			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa

N° 10179*22

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2059 - A - SD 2018

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	VOIR ANNEXE	57 355		44 705		12 650
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations *	1		-12 650	-12 650				
	2			VOIR ANNEXE				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total de la colonne ⑨) ⑨		-12 650			
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des colonnes ⑩ et ⑪) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)	(C)
		Cadre C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa

N° 10954*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

DGFiP N° 2059 - B - SD 2018

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10955*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2059 - C - SD 2018

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16.5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa

N° 10182*23

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 11484*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(16)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059 - E - SD 2018

Désignation de l'entreprise : ACTEIS - SAS — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 678 426
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 678 426

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	8 242
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	10 248

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	2 662 281
Variation négative des stocks	OQ	-19 978
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	731 077
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	843
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 374 223

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	2 314 452

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 314 452

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	5 678 426	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 24
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017
Date de cessation	HR			

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP	24
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

ACTEÏS
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 5, Avenue Neil Armstrong
Technoparc de l'Aéroport , 33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 441 121 985

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de la manière suivante :

Origine
Bénéfice de l'exercice 244 789,66 euros

Affectation
En totalité au poste « Autres réserves » 244 789,66 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter **le bénéfice de 244 789,66 euros** de la manière suivante :

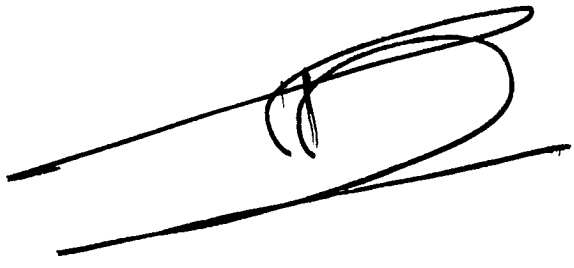
Origine
Bénéfice de l'exercice 244 789,66 euros

Affectation
En totalité au poste « Autres réserves » 244 789,66 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Thierry DUCOS



B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

Société de commissaires aux comptes
23 avenue Georges Clemenceau – 33150 Cenon
Tél. : 05 56 91 72 52

Patrick BEGUERIE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Thomas HEURTAUT
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS ACTEÏS

Technoparc de l'Aéroport

5, avenue Neil Armstrong

33700 MERIGNAC

Exercice clos le 31 décembre 2017

SARL au capital de 1 000 €
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Bordeaux
Siret 518 710 769 00028 – RCS 518 710 769 Bordeaux

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

23 avenue Georges Clemenceau
33150 Cenon

SAS ACTEÏS
Technoparc de l'Aéroport
5, avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les associés,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTEÏS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

TH

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci-avant.
Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

TH

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

23 avenue Georges Clemenceau
33150 Cenon

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

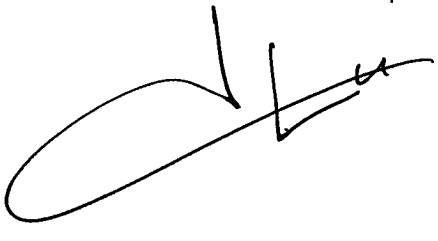
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon, le 12 juin 2018

BL & AUDITEURS ASSOCIES
Représenté par Thomas HEURTAUT
Commissaire aux comptes



BILAN - ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/17			% de	Valeurs au	% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif	31/12/16	l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				36		40
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	49 164	49 164				
Fonds commercial (1)	876 528		876 528		880 318	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	16 990		16 990		16 990	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				1		1
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	15 212	13 173	2 040		4 452	
Autres immobilisations corporelles	73 693	61 178	12 516		20 083	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		3
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 748		2 748		5 268	
Autres immobilisations financières	52 800		52 800		56 677	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**1 087 135**	**123 514**	**963 621**	**39**	**983 789**	**44**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				14		15
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	343 166		343 166		323 188	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				39		38
Clients (3)	843 748		843 748		674 727	
Clients douteux, litigieux (3)	63 289	34 480	28 809		15 240	
Clients factures à établir (3)	82 774		82 774		108 254	
Personnel et comptes rattachés (3)					10	
Créances fiscales et sociales (3)	7 621		7 621		15 891	
Fournisseurs débiteurs	6 375		6 375		17 292	
Débiteurs divers (3)					3 680	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	171 387		171 387	7	68 210	3
Charges constatées d'avance (3)	18 146		18 146	1	15 176	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 536 506**	**34 480**	**1 502 027**	**61**	**1 241 669**	**56**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**2 623 642**	**157 994**	**2 465 648**	**100**	**2 225 458**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

BILAN - PASSIF

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	% du passif	Valeurs au 31/12/16	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 300 000)	300 000	12	300 000	13
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		26		21
Réserve légale	30 000		30 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	617 841		442 268	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	244 790	10	175 573	8
SITUATION NETTE	1 192 631	48	947 841	43
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 192 631**	**48**	**947 841**	**43**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	126 762	5	169 283	8
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	285 457	12	302 688	14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 100			
Fournisseurs	465 530	19	468 607	21
Fournisseurs, factures non parvenues	18 433	1	19 130	1
Dettes fiscales et sociales	316 834	13	286 402	13
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	54 902	2	31 508	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**1 273 017**	**52**	**1 277 617**	**57**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**2 465 648**	**100**	**2 225 458**	**100**
(1) Dont à plus d'un an	*73 814*		*110 883*	
(1) Dont à moins d'un an	*1 194 104*		*1 166 734*	

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	3 771 910	66	2 975 721	62	796 189	27
Production vendue (biens et services)	1 906 517	34	1 841 298	38	65 219	4
Montant net du chiffre d'affaires	**5 678 426**	**100**	**4 817 019**	**100**	**861 408**	**18**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 000		500		1 500	300
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	9 359		36 802	1	-27 443	-75
Autres produits	6		24		-18	-75
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**5 689 791**	**100**	**4 854 344**	**101**	**835 447**	**17**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 154 336	38	1 791 760	37	362 576	20
Variation de stocks	-19 978		-13 695		-6 284	-46
Achats de matières premières et autres approvisionnements	507 945	9	477 714	10	30 231	6
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	983 435	17	898 516	19	84 918	9
Impôts, taxes et versements assimilés	65 382	1	43 286	1	22 096	51
Salaires et traitements	1 132 478	20	933 673	19	198 805	21
Charges sociales	462 747	8	383 923	8	78 824	21
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	10 652		21 628		-10 975	-51
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	18 454		5 519		12 935	234
Dotations aux provisions						
Autres charges	843		33 202	1	-32 359	-97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**5 316 294**	**94**	**4 575 527**	**95**	**740 767**	**16**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**373 497**	**7**	**278 817**	**6**	**94 680**	**34**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*4 232*	*23 493*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*8 120*	*22 203*

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

		Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)						
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	93		85		7	9
Reprises sur prov., dépréciations, transferts							
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**93**		**85**		**7**	**9**
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)	11 773		16 133		-4 360	-27
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		**11 773**		**16 133**		**-4 360**	**-27**
RÉSULTAT FINANCIER		**-11 680**		**-16 048**		**4 367**	**27**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**361 817**	**6**	**262 769**	**5**	**99 047**	**38**
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion		4 167		12 594		-8 427	-67
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges							
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**4 167**		**12 594**		**-8 427**	**-67**
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion		13 356		33 315	1	-19 960	-60
Sur opérations en capital		12 650				12 650	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.		294				294	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**26 300**		**33 315**	**1**	**-7 016**	**-21**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-22 133**		**-20 721**		**-1 412**	**-7**
Participation des salariés aux résultats							
Impôt sur les bénéfices		94 894	2	66 475	1	28 419	43
TOTAL DES PRODUITS		**5 694 051**	**100**	**4 867 024**	**101**	**827 027**	**17**
TOTAL DES CHARGES		**5 449 261**	**96**	**4 691 450**	**97**	**757 811**	**16**
Bénéfice ou Perte		**244 790**	**4**	**175 573**	**4**	**69 217**	**39**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 2 465 648,04 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 244 789,66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/03/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	de 7 à 10 ans
- Installations techniques	de 2 à 10 ans
- Matériels et outillages	de 2 à 10 ans
- Concessions Brevets licences	de 1 à 5 ans
- Matériel de Transport	de 1 à 5 ans
- Matériel de Bureau	de 1 à 7 ans
- Mobilier	de 10 à 15 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds de commerce	880 318,00			880 318,00
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	**880 318,00**			**880 318,00**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	880 318,00			

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles en cours	16 990,00
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES	**16 990,00**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	948 142,95		8 860,00
CORPORELLES	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			
CORPORELLES	Constructions	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels		41 389,26		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	4 313,88		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport	4 546,21		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	80 724,22		965,83
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emballages récupérables & divers			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				
CORPORELLES	Avances et acomptes				
		TOTAL	130 973,57		965,83
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations				
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		61 945,73		48,59
		TOTAL	61 945,73		48,59
		TOTAL GENERAL	1 141 062,25		9 874,42

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**		14 321,00	942 681,95	
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Inst. gal. agen. amé. cons				
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			26 176,97	15 212,29	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers		3 515,78	798,10	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport		4 546,21		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier		8 795,04	72 895,01	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emb. récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
		TOTAL		43 034,00	88 905,40	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations					
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières			6 446,56	55 547,76	
		TOTAL		6 446,56	55 547,76	
		TOTAL GENERAL		63 801,56	1 087 135,11	

B.L & AUDITEURS ASSOCI
Commissaires Aux Comptes

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	50 834,75		1 671,00	49 163,75
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		36 936,88	2 412,77	26 176,97	13 172,68
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	3 125,12	1 077,03	3 515,78	686,37
	Matériel de transport	4 546,21		4 546,21	
	Mat. bureau et informatiq., mob.	61 829,97	7 456,28	8 795,04	60 491,21
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	106 438,18	10 946,08	43 034,00	74 350,26
	TOTAL GENERAL	**157 272,93**	**10 946,08**	**44 705,00**	**123 514,01**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C **Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		18 454,10	1 116,69		
financières					
exceptionnelles					

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

CRÉDIT-BAIL

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS Antérieurs	AMORTISSEMENTS Dotations exercice	Valeur résiduelle
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	REDEVANCES PAYÉES Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages		888,98	888,98
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL		**888,98**	**888,98**

	VALEUR RESTANT À PAYER à 1an au plus	VALEUR RESTANT À PAYER à + 1an et 5 ans au plus	VALEUR RESTANT À PAYER à + 5 ans	VALEUR RESTANT À PAYER Total	VALEUR RÉSIDUELLE à 1an au plus	VALEUR RÉSIDUELLE à + 1an et 5 ans au plus	VALEUR RÉSIDUELLE à + 5 ans	VALEUR RÉSIDUELLE Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages	5 333,88	21 335,52	1 777,96	28 447,36			266,00	266,00
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL	**5 333,88**	**21 335,52**	**1 777,96**	**28 447,36**			**266,00**	**266,00**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ÉTAT DES STOCKS

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	323 187,85	343 166,27	323 187,85	343 166,27
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	**323 187,85**	**343 166,27**	**323 187,85**	**343 166,27**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	2 747,97		2 747,97
	Autres immobilisations financières	52 799,79		52 799,79
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	63 288,50	63 288,50	
	Autres créances clients	926 522,43	926 522,43	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 213,00	4 213,00	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	3 407,96	3 407,96	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 375,00	6 375,00	
	Charges constatées d'avance	18 145,77	18 145,77	
	TOTAUX	**1 077 500,42**	**1 021 952,66**	**55 547,76**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice : 418,38
- Remboursements obtenus en cours d'exercice : 2 938,87

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ENTREPRISES LIÉES

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	46 700,00	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	**46 700,00**	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		285 429,00
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes		**285 429,00**
Chiffre d'affaires	5 662,00	
Charges		
Charges financières		4 897,00
Autres		
Charges Externes		120 462,00

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		18 145,77
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	**18 145,77**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		82 774,09
Autres créances		4 213,00
Disponibilités		
	TOTAL	**86 987,09**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	126 762,37	52 948,52	73 813,85	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		483 962,61	483 962,61		
Personnel & comptes rattachés		87 859,00	87 859,00		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		107 398,92	107 398,92		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	17 882,00	17 882,00		
	Taxe sur la valeur ajoutée	73 514,10	73 514,10		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	30 179,75	30 179,75		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		285 456,53	285 456,53		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		54 902,17	54 902,17		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**1 267 917,45**	**1 194 103,60**	**73 813,85**	

Renvois		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	22 800,00
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	6 920,33
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 432,99
Dettes fiscales et sociales	158 331,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15 554,81
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**192 319,55**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le CICE s'élève à 38 020 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ENGAGEMENTS

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	5 544,30					5 544,30
Assurances à échoir	36,18					36,18
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	28 447,36					28 447,36
Contrats de locations financement	762,00					762,00
TOTAL (1)	**34 789,84**					**34 789,84**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	**34 789,84**			**34 789,84**

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

ACTEIS - SAS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	110 883,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes Immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**110 883,00**	

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

PROCURATION

Je soussigné Thierry DUCOS,

Demeurant ,

,

Agissant en qualité de Président,

de la Société ACTELS,

Donne par les présentes pouvoir à :

CAEC
Conseil Audit Expertise Comptable
27, Avenue de l'Ile de France
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. 05.56.86.04.22
Fax. 05.56.86.04.54

Représentée par son gérant ou ses collaborateurs.

A l'effet d'effectuer et déposer, pour notre compte et en notre nom, au Centre de Formalités des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés toutes formalités légales concernant ladite Société.

A cet effet, il pourra faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Bordeaux, le 29/06/2018

LE MANDANT
« Bon pour pouvoir » et signature

Bon pour pouvoir.

LE MANDATAIRE (CAEC)
« Accepté » et signature

Accepté